

COMMUNAUTE DU PERCHE & HAUT VENDOMOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 20 Juin 2022

Sur convocation en date du 14 Juin 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Ordre du jour :

- **Urbanisme** : Avis sur le permis de construire de parc photovoltaïque à Lignièrès
- **Finances** :
 - 1) Décisions modificatives
 - 2) Participation financière à l'association Initiative Loir-et-Cher
- **Événementiels** :
 - 1) Tarifs de la Randonnée Gourmande 2022
 - 2) Tarifs de la Randonnée Pédestre du Perche & Haut Vendômois 2023
- **Chaufferie Bois à Droué** : Avenant aux marchés de travaux
- **Médiathèque** : Demandes de subvention – Aide à l'action culturelle en bibliothèque
- **Questions diverses**

Étaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Pierre Solon Aurélien Lemoine	Fréteval Bernard Pillefer Evelyne Gandon Pascal Trassard	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Laëtitia Bouilly Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle Katia Touzet	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé	Ouzouer-le-Doyen	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle Didier Duchesne	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne	

Étaient absents : Gautier Béranger, Jean-Pierre Brulé, Laurent Fougereux, Catherine Monnier, Bruno Brych, Joël Verdier, Carole Barrault, Michel Beaudoux, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Pierre Brousse, Jean-Maurice Brunet, Christèle Camus, Agnès Fradet, Sébastien Gaillard, Alain Brunet, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Philippe Plu.

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Pascal Prudhomme, Emile Thiolat, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny, Danielle Cohergne.

Pouvoirs : Christèle Camus à Pierre Solon.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 29

Pouvoirs : 1

Votants : 30

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Dominique BRUNET a été désigné secrétaire de séance.

2022-DELIB-093 : Urbanisme

Avis sur le permis de construire de parc photovoltaïque à Lignières

Le Président présente aux membres du conseil communautaire un projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol qui s'étend sur une surface d'environ 4,3 ha sur la commune de Lignières dans le département du Loir-et-Cher (41).

Le site retenu pour l'implantation de la centrale solaire concerne l'ancienne décharge du syndicat mixte de gestion des déchets VALDEM et fait l'objet d'un classement en zone Ner « Zone destinée à accueillir des champs de panneaux photovoltaïques » sur les parcelles correspondants à l'ancienne décharge et zone A « Agricole » sur les parcelles qui ont servi de remblais à l'ancienne décharge, au sein du PLUi de la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour modifier le zonage A des parcelles 13 à 18 et 20 et permettre leur mise en compatibilité avec la construction d'une centrale solaire. Un courrier a été adressé à la CPHV au mois de juillet 2021 pour cette demande de révision. La CPHV a choisi lors de son conseil communautaire du mois de décembre 2021 le bureau d'étude qui sera mandaté pour effectuer les révisions du PLUi. Un courrier a été adressé à VALDEM le 28 décembre 2021 pour confirmer le lancement de la révision allégée du PLUi intégrant le nouveau zonage Ner. Aujourd'hui, le site est entretenu par VALDEM. Les terrains concernés par le projet de centrale photovoltaïque se trouvent à proximité d'un chemin et une haie arborée au nord. Au sud et à l'est du projet, il y a des parcelles agricoles. A l'ouest du projet se trouvent une zone d'habitation et une haie arbustive.

Le projet d'une puissance de 4,187 MWc prévoit la mise en place de 7 826 modules photovoltaïques disposés sur des supports d'assemblage métalliques fixés au sol. Il y aura deux supports différents : sur la zone de remblais (ZONE 1), les structures porteuses seront ancrées dans le sol grâce à des pieux battus, sur la zone de l'ancienne décharge (ZONE 2), les structures porteuses seront ancrées sur des plots lestés directement posés sur le sol pour ne pas porter atteinte à la couche de déchet. Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud, avec un angle d'inclinaison de 17° par rapport au sol, en vue d'une optimisation du rendement énergétique des installations électriques. Les supports atteignent une hauteur maximale de 2,04 m et une hauteur minimale d'environ 80 cm (Hauteur des plots lestés compris sur la zone de l'ancienne décharge ZONE 2), laissant place à une couverture végétale réduite. Les modules photovoltaïques sont espacés d'environ 2 cm afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et une meilleure circulation de l'air. La production annuelle de la centrale est estimée à environ 4 584 MWh/an.

Le projet photovoltaïque de LIGNIERES prévoit l'installation d'onduleurs de faibles puissances (100 à 250 kW) pour une meilleure gestion de l'électricité produite et une meilleure gestion de la maintenance du parc. Les onduleurs seront installés directement à l'arrière des structures photovoltaïques pour optimiser les coûts et réduire le réseau électrique interne au parc, ainsi que la surface imperméabilisée : l'installation des onduleurs à l'arrière des structures évite l'installation de poste technique de 18 m². La centrale photovoltaïque sera également constituée d'un local technique type « préfabriqués béton » (RAL 7003, 7006, 7034 ou similaire) dans lequel sera répartis le transformateur et le poste de livraison. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en caniveau technique (pour la zone décharge) et en souterrain (pour la zone remblais) les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique correspondant. La piste d'exploitation sera réalisée en surélévation avec un revêtement perméable en concassé de 4 m de large. Elle permettra de rejoindre le local électrique et de circuler en périphérie du parc. Celle-ci ne créera pas de décaissement du sol. La production électrique issue du local électrique sera centralisée au niveau du poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique local de distribution. Les matériaux apparents en façade du poste de livraison seront des bâtis en préfabriqué en béton enduit d'un bardage bois avec une essence de bois susceptible de griser uniformément au moyen d'un saturateur (chêne ou châtaignier par exemple) pour une meilleure insertion paysagère. Les portes seront de couleurs RAL 7003, 7006, 7034 ou similaire. Si l'essence

de bois recommandée n'est pas disponible, le bardage bois sera également mis en peinture avec un RAL similaire aux huisseries. Le poste de livraison sera positionné aux abords immédiats de l'entrée du site, entre le chemin de Courcelles et le site.

L'ensemble des parcelles concernées par le projet photovoltaïque sera clôturé. Le grillage en place sera conservé. Il a une hauteur d'environ 2 mètres afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique), et de prévention des vols et détériorations d'autre part.

La haie arbustive déjà présente à l'ouest sera renforcée. A l'intérieur du site, la couche végétale de la décharge sera entretenue de façon régulière (fauchage, tonte). Les modules photovoltaïques sont de couleur foncée (anthracite) alors que les supports, visibles uniquement depuis l'arrière, sont en acier. Les locaux électriques seront positionnés à l'intérieur du site, réduisant leur perception depuis l'extérieur du parc.

L'accès aux installations électriques sera limité au personnel habilité intervenant sur le site d'exploitation. L'accès est rendu possible par deux portails en acier de part et d'autre du site, équipés d'une serrure haute résistance. Un système de télésurveillance permettra de rendre la centrale accessible à distance, notamment pour les services de secours.

Pour réduire le risque incendie, une zone de défense contre l'incendie de 150 m² sera établie à côté de la citerne souple de 60 m³ à l'est du site sur la zone remblais (hors décharge) directement après l'entrée sur le site.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **EMET** un avis favorable pour la délivrance d'un permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Lignières.

2022-DELIB-094 : Finances

Décisions modificatives – Budget annexe Développement Economique

Afin de procéder au versement de la participation financière 2022 à l'association Initiative Loir-et-Cher, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative ci-dessous sur le budget annexe Développement Economique de la Communauté du Perche & Haut Vendômois :

DECISION MODIFICATIVE 1 – TRANSFERT DE COMPTE

° Transfert du compte 6161 « Primes d'assurances – Multirisques » pour un montant de 80,00 euros au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé ».

D-6161 : - 80,00 €

D-657363 : 80,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

2022-DELIB-095 : Finances

Participation financière à l'association Initiative Loir-et-Cher

Le Président rappelle le partenariat existant entre la Communauté du Perche & Haut Vendômois et l'association Initiative Loir-et-Cher sur les questions de développement économique sur notre territoire (aides financières, conseils juridiques, recherche de subventions, accompagnement des porteurs de projets...).

Il propose aux membres du conseil communautaire d'octroyer une participation financière d'un montant de 800,00 € à l'association Initiative Loir-et-Cher, en complément d'une cotisation annuelle pour l'exercice 2022 s'élevant à 500,00 €.

Ces sommes sont inscrites au compte 65748 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé – Autres personnes de droit privé ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une participation financière d'un montant de 800,00 € à l'association Initiative Loir-et-Cher indiquée ci-dessus,
- **DECIDE** de verser la cotisation annuelle 2022 s'élevant à 500,00 €,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les versements correspondants et à signer toutes pièces relatives à ces dossiers.

2022-DELIB-096 : Randonnée pédestre du Perche & Haut Vendômois

Tarifs 2023

Dans le cadre de l'organisation de la Randonnée du Perche & Haut Vendômois qui aura lieu le dimanche 26 mars 2023, il convient de fixer les tarifs qui seront appliqués pour les différents parcours proposés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :
 - Tarif normal :
 - parcours famille de 7 km : 1,00 euro
 - parcours de 9 à 27 km : 3,00 euros
 - parcours de 30 à 35 km : 7,00 euros
 - parcours de 35 à 45 km : 8,00 euros
 - Tarif réduit pour les licenciés de la Fédération Française de Randonnée Pédestre :
 - parcours famille de 7 km : 0,50 euro
 - parcours de 9 à 27 km : 2,50 euros
 - parcours de 30 à 35 km : 6,50 euros
 - parcours de 35 à 45 km : 7,50 euros
 - Gratuité pour les moins de 16 ans

2022-DELIB-097 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour spectacle

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que la Médiathèque La Fonderie organisera dans ses locaux le samedi 12 novembre 2022 un spectacle « Maintenant à table » par la compagnie Lodela.

Le coût d'organisation de ce spectacle est de 758,00 € TTC.

Dans ce cadre, le Président propose de solliciter une aide à l'action culturelle en bibliothèque auprès du Département de Loir-et-Cher, au taux le plus élevé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'organiser le spectacle « Maintenant à table » le samedi 12 novembre 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer les devis pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à déposer auprès du Département de Loir-et-Cher un dossier de demande de subvention, au taux le plus élevé, pour l'organisation de ce spectacle,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

2022-DELIB-098 : Urbanisme

Devis pour déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi

Le Président indique que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, approuvé le 15 avril 2021, doit faire l'objet d'évolutions afin de permettre la prise en compte de projets de développement sur le territoire.

Un devis a été sollicité auprès du cabinet d'études CITADIA – 49000 ANGERS (précédemment en charge de l'élaboration du PLUi) pour la mission de réalisation de la déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi en lien avec la réalisation d'un parking à proximité du site d'exploitation de la société ADIWATT sur la commune de FONTAINE-RAOUL.

Le montant du devis se décompose de la manière suivante :

Tranche ferme : 5 800,00 € HT soit 6 960,00 € TTC.

A laquelle il conviendra d'ajouter une tranche optionnelle pour la partie environnementale pour chaque procédure, après étude (soit la procédure cas par cas, soit l'évaluation environnementale) :

Tranche optionnelle 1 (cas par cas) : 750,00 € HT soit 900,00 € TTC.

ou

Tranche optionnelle 2 (évaluation environnementale) : 2 250,00 € HT soit 2 700,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** le devis du cabinet d'études CITADIA – 49000 ANGERS pour le projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi en lien avec la réalisation d'un parking à proximité du site d'exploitation de la société ADIWATT.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ces dossiers.

Le Président lève la séance à 22h30.

Le Président,
Alain BOURGEOIS

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire du lundi 20 Juin 2022

DELIBERATIONS

2022-DELIB-093 : Urbanisme

Avis sur le permis de construire de parc photovoltaïque à Lignières

2022-DELIB-094 : Finances

Décisions modificatives – Budget annexe Développement Economique

2022-DELIB-095 : Finances

Participation financière à l'association Initiative Loir-et-Cher

2022-DELIB-096 : Randonnée pédestre du Perche & Haut Vendômois

Tarifs 2023

2022-DELIB-097 : Médiathèque La Fonderie à Fréteval

Demande de subvention au Département pour spectacle

2022-DELIB-098 : Urbanisme

Devis pour déclaration de projet n°4 emportant mise en compatibilité du PLUi